

<b>Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale</b>	<b>M3</b>
<b>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</b>	<b>A7</b>
<b>Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion</b>	<b>251</b>

La Commission Permanente,

- VU** les articles 106, 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la déclaration sur les aides de minimis,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à l'association Festival Anne de Bretagne (44 - Loire Atlantique), pour l'organisation du Festival Anne de Bretagne qui a eu lieu à la Turballe du 14 au 19 mai 2019 (annexe 1) ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 € à l'association Les 4 9 Saint-Laurent des Autels (49 - Maine et Loire),

pour l'organisation du rassemblement des communes portant le nom de Saint-Laurent, qui aura lieu du 21 au 23 août 2020 à Saint-Laurent des Autels (annexe 2) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 3 000 € au comité permanent des Fêtes de Saumur (49 - Maine et Loire), pour l'organisation du Festival international des géants de Saumur, qui se déroulera à Saumur du 26 au 28 juin 2020 (annexe 3) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 2 500 € à l'association Macadam photographes (72 - Sarthe), pour l'édition du livre "Puissantes Mémoires" qui a été publié en décembre 2019 (annexe 4) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 3 000 € à l'association Classic automotive (72 - Sarthe), pour l'organisation de la parade des pilotes 2019 à l'occasion des 24 h du Mans 2019. La parade des pilotes s'est déroulée le 14 juin 2019 (annexe 5) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 500 € au Comité des Miss du Sud Vendée (85 - Vendée), pour l'organisation de l'élection Miss Excellence Pays de la Loire qui s'est tenue le 21 décembre 2019 à Fontenay-le-Comte (annexe 6) ;

**AUTORISE**

le caractère forfaitaire des aides attribuées à l'association Festival Anne de Bretagne, à l'association Les 4 9 Saint-Laurent des Autels, au comité permanent des Fêtes de Saumur, à l'association Macadam Photographes, à l'association Classic automotive et au Comité des Miss du Sud Vendée.

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 14 000 €.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

LREM absent lors du vote.

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs